



SYNDICAT NATIONAL UNIFIE DES IMPOTS

80/82 rue de Montreuil 75011 PARIS - Tél. 01.44.64.64.44 - Fax 01.43.48.96.16 - 3615 SNUI

Paris, le 9 novembre 2006

Déclaration Liminaire des élus du SNUI à la CAP n°4

Liste d'aptitude au grade de Technicien Géomètre Tableaux d'avancement aux grades de Géomètre et Géomètre Principal. Année 2006.

Monsieur le Président,

Depuis plus d'un mois, le SNUI tire le signal d'alarme sur la destruction de toutes les garanties de gestion. Malgré les insistances des organisations syndicales, et malgré le double clash des 13 et 16 octobre, la DGI maintient son cap et veut donner, dès 2007, à tous ses directeurs le pouvoir de bouger leurs « pions » comme ils veulent et quand ils le veulent.

Les perspectives du CTPC du 14 novembre nous offre une vision désastreuse de la situation des emplois pour l'année à venir avec les 1370 suppressions effectives, ce qui aux yeux de la DG justifiera encore plus de mobilité. Ce CTPC sera l'occasion pour les agents de la DGI, de manifester leur mécontentement tant en matière d'emploi, de règles de gestion, de conditions de travail, que de pouvoir d'achat.

Dans la même période, l'administration a choisi de dévoiler un pan de plus de ses changements structurels : l'IAD est appelée à exploser pour bâtir le bloc des « particuliers » et on sent déjà monter comme un « parfum d'IFU » dans les secteurs d'assiette avec une totale polyvalence des agents, tous regroupés en plateau et participant à l'accueil le cas échéant. C'est aussi dans cet ensemble que la DG veut intégrer les missions foncières arrivant des CDIF.

Avec le rapprochement CDI-CDIF qui va s'amplifier en 2007, les agents exigent de savoir quel sort sera réservé aux missions topos dans la DGI de demain.

La DG veut couper le lien des géomètres avec la fiscalité, les suppressions de postes augmentent, les domaines sont en partance pour la CP, le protocole IGN-DGI ne garantit en rien la coexistence entre le référentiel à grande échelle et le plan cadastrale informatisé, bref l'avenir est totalement incertain, pour des missions de plus en plus placées en « apesanteur ».

Le SNUI dénonce ce manque de visibilité et refuse le saucissonnage des missions qui ne sert qu'à balader les agents et à leur enlever toute vue précise de leur devenir.

- Concernant les géomètres, il faut que cesse le massacre ! Le volume des recrutements pour 2008 (entrée à l'ENC en mars 2007) a été fixé à 15 techniciens géomètres stagiaires ! Alors qu'il se situait déjà entre 12 et 15 par an les dernières années, la DG n'a toujours pas pris la mesure des nécessités. Les départs programmés ne sont pas loin d'une centaine par an, le nombre des géomètres est tombé à 1473 le 1^{er} janvier 2006, et c'est donc aujourd'hui la nature même de la mission qui est menacée. La pénurie des effectifs a des conséquences directes sur la qualité du plan, sur la nature des travaux qui sont soumis à des priorités de façon purement statisticiennes, et sur la manière dont les géomètres sont gérés (mutations, notations, évaluation). Le SNUI dénonce cette dégradation croissante des missions et des conditions de vie au travail.
- Concernant la remise en cause du service actif et de la retraite à 55 ans, le SNUI continue à dénoncer ce recul inqualifiable et rétroactif. Ce blocage situé au niveau de la Fonction publique ne doit pas rester dans l'impasse.
- Concernant le pouvoir d'achat, le SNUI fait de la question une priorité. Le groupe de travail du 28 novembre sera une étape importante, notamment sur le sujet des remboursements de frais (déplacement, repas, missions, stages,...). Le SNUI exige une réelle revalorisation de l'ensemble de ces remboursements

Ces sujets sont particulièrement sensibles pour les géomètres et tous les agents de la DGI en déplacement qui en sont largement de « leur poche » dans l'accomplissement de leur mission.

- Concernant les tableaux d'avancement, le SNUI porte plusieurs exigences :
 - d'abord, sur le plan du traitement indiciaire, par la revalorisation conséquente de la valeur du point d'indice d'une part, et l'octroi de 40 points d'indice pour tous, d'autre part, afin d'enrayer l'érosion continue du pouvoir d'achat. Les revalorisations indiciaires obtenues pour les techniciens géomètres des premiers échelons dans le cadre du protocole Jacob, bien que nécessaires, demeurent insuffisantes. C'est l'ensemble des échelons qui nécessitent un abondement indiciaire. **Où est l'ambition sociale du plan Jacob ?**
 - ensuite, en terme de déroulement de carrière, par le déblocage budgétaire des tableaux d'avancement, et par la possibilité d'une progression triennale de la situation indiciaire des agents en échelon terminal par une majoration qui correspondrait à 24 points d'indice pour les TG et 25 points pour les GP, afin de pourvoir rattraper la perte de pouvoir d'achat pour les agents qui s'y trouvent bloqués sans perspectives.

L'absence de liste d'aptitude pour 2006, et sa réduction à une portion congrue pour l'année 2007, accentue la carence globale en matière de recrutement. La DG n'encourage vraiment pas à intégrer la carrière de géomètre. Le SNUI ne peut que dénoncer cette situation qui place de nombreux départements en sous-effectifs et conduit à des dérives en matière de gestion des géomètres au détriment de leurs missions et de leur statut.

Nous remercions le bureau H3 pour sa disponibilité lors de la consultation.